

RAPPORT N° 356 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 08 OCTOBRE 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 1^{er} au 08 octobre 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été blessées en province de Bururi.

Le rapport déplore aussi les cas de trois (3) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées et détenues en mairie de Bujumbura et en province de Kayanza de même que celui d'une (1) femme qui a été violée en province de Rumonge.

1. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la matinée de samedi 1^{er} octobre 2022 vers 6 heures, deux jeunes frères et fils de feu Damien Ruvuzo, Jean Claude Ruvuzo et Eddy Habimana, ont été grièvement blessés à coups de machettes et de gourdins au cours d'une attaque perpétrée par un groupe d'individus qui leur avaient tendu une embuscade sur la colline de Munyinya de la zone de Muzenga, en commune de Rutovu de la province de Bururi (sud du Burundi). Un conflit d'ordre foncier entre les deux familles serait derrière ces actes de violence physique.

Selon des témoins, un groupe de gens d'une même famille dont un certain Eloge Niyoyankunze, Kevin Bigabo et le prénommé Igor, tous fils d'un homme dénommé Zacharie Nzakaha, y compris leur mère et leur domestique, ont attaqué ces jeunes gens au moment où ils apportaient de l'argent pour payer des ouvriers qui fabriquaient du charbon de bois. Les agresseurs s'étaient cachés dans un buisson de la localité. Eddy Habimana a été gravement blessé au niveau de la tête et a été évacué à l'un des hôpitaux de la ville de Bujumbura tandis que son frère Jean Claude Ruvuzo a été blessé au niveau des bras, en essayant de se défendre et après lui avoir dépouillé de son téléphone portable Android et d'une

somme de cinq cent mille francs burundais (500 000 Fbu) qui aurait servi à payer les ouvriers.

Les mêmes sources précisent que certains parmi les agresseurs arrêtés par la police ont été libérés sans attendre la fin des enquêtes au moment où une des victimes, Jean Claude Ruvuzo, a aussi été curieusement conduite et détenue au cachot de la police.

SOS-Torture Burundi demande une enquête complète et indépendante pour déterminer les responsabilités et traduire les présumés auteurs devant la justice.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de mercredi 5 octobre 2022 vers 8 heures, un homme connu sous le nom de Claude Iradukunda a été arrêté et passé à tabac par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans les enceintes de l'hôpital de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des témoins, un véhicule du SNR à bord duquel se trouvait aussi un homme d'affaires, Vincent Ndagijimana, natif de la colline de Kivuvu de la commune de Kabarore dans la même province de Kayanza et oncle de Claude Irankunda, a fait irruption dans la cour de l'hôpital près de la morgue où des membres de sa famille s'étaient rassemblés pour participer aux obsèques d'un vieil homme qui était décédé. C'est ainsi que des policiers du SNR ont brutalement arrêté et menotté Claude Irankunda, le neveu de ce commerçant et petit-fils du défunt, après l'avoir violemment battu lorsqu'il essayait d'opposer une résistance, appuyé par des personnes de la famille proche du défunt.

Les mêmes sources révèlent que l'arrestation de Claude Irankunda serait liée à un règlement de compte entre lui et cet homme d'affaires qui est son employeur dans les mines de Kabarore.

- Dans la journée de mercredi 5 octobre 2022, des policiers déguisés en civils ont maltraité et violemment battu une femme prénommée Chantal à la galerie « Flic en Flac » située à côté de l'ancien immeuble « Le Cayor » dans la ville de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins, cette maman d'un enfant de moins d'une année qui rangeait des ustensiles de cuisine à l'intérieur de cette galerie a été prise comme une vendeuse ambulante par les policiers en tenue civile qui s'y étaient introduits, en la prenant pour une des vendeuses qui s'y serait cachée.

Selon les mêmes sources, un photographe qui travaille dans les environs et qui connaît la victime a tenté de voler à son secours, mais les deux personnes ont été embarquées à bord d'un véhicule de la police pour être détenues à la police judiciaire.

3. Cas de violence basée sur le genre (Viol)

- Dans la nuit de mercredi à jeudi 6 octobre 2022, un officier de la police judiciaire (OPJ) connu sous le nom de Nathanaël Ntakirutimana, affecté au commissariat provincial de la police à Rumonge (sud-ouest du Burundi), a fait sortir du cachot par menaces une femme détenue pour aller la violer dans une maison de passage située au quartier appelé « Centre », dans la même province de Rumonge.

Selon des sources locales, c'est au retour au cachot de la femme abusée que ses codétenus ont crié au scandale et que cet OPJ a été arrêté par ses collègues.

Les mêmes sources confirment que Nathanaël Ntakirutimana a été jugé et condamné vendredi 7 octobre 2022 dans un procès de flagrance par le Tribunal de grande instance de Rumonge à une peine de servitude pénale de 15 ans et à une amende de cinq cent mille francs burundais (500 000 Fbu) pour viol d'une femme détenue dans un cachot de la police à Rumonge.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-TORTURE